

Déclaration 2 du Groupe Régional Arabe au sein de l'ICOMOS concernant la question de Palestine et les événements en cours en Cisjordanie, notamment à Jérusalem et dans la bande de Gaza

16 Octobre 2024

Face à l'escalade dangereuse que connaît la ville de Jérusalem et la mosquée Al-Aqsa, le Groupe Régional Arabe exprime sa profonde inquiétude et appelle la communauté internationale à intervenir d'urgence pour protéger les lieux saints religieux et le patrimoine culturel mondial en Palestine. Le Groupe Régional Arabe rappelle la décision de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) du 18 octobre 2016, qui a affirmé que la mosquée Al-Aqsa est un patrimoine exclusivement islamique et a rejeté toute tentative de modifier son identité islamique. Cette décision exprime l'engagement de la communauté internationale à protéger le patrimoine culturel et les lieux saints palestiniens et renforce la position du peuple palestinien dans la défense de ses droits dans les lieux saints et son patrimoine culturel entier.

Dans le contexte de l'intensification des pratiques israéliennes visant la mosquée Al-Aqsa et les lieux saints islamiques, la déclaration du ministre israélien extrémiste "Itamar Ben Gvir" le 26 août 2024 concernant son intention de construire une synagogue juive dans la mosquée Al-Aqsa est particulièrement inquiétante. Cette déclaration a encouragé les groupes de colons extrémistes à appeler à la construction du Troisième Temple sur les ruines de la mosquée Al-Aqsa, ce qui constitue une violation flagrante des droits culturels et religieux des Palestiniens (et les pays arabes et musulmans en général) et menace le statu quo à Jérusalem.

Les violations ne se limitent pas à Jérusalem, qui est un site du patrimoine mondial inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 1982, mais s'étendent également à la vieille ville d'Hébron et au sanctuaire d'Abraham, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 2017. Les forces d'occupation ont commis plusieurs violations, notamment en fermant le bâtiment de la municipalité d'Hébron par soudage à l'oxygène afin de s'en emparer pour étendre les colonies, et en installant un transformateur électrique dans la zone d'al-Anbar au sein du sanctuaire d'Abraham sans aucune justification ni nécessité, si ce n'est pour servir leurs objectifs visant à renforcer la division du sanctuaire d'Abraham en créant un réseau électrique indépendant pour la partie occupée du sanctuaire. En juillet dernier, elles ont également tenté de couvrir la cour du sanctuaire d'Abraham de barres et de plaques de fer, sans se soucier des effets négatifs de cette couverture sur l'environnement à l'intérieur du sanctuaire ou de son impact sur l'aspect général de ce lieu saint historique, sans parler de l'imposition de la division spatiale et temporelle du sanctuaire d'Abraham, ainsi que du siège imposé et du blocage des mouvements et de la liberté de culte, y compris l'interdiction répétée de l'appel à la prière à l'intérieur du sanctuaire.

Les terres des citoyens et des agriculteurs de la ville de Battir, située à l'intérieur des limites du site du patrimoine mondial, ont également fait l'objet d'agressions répétées de la part des autorités d'occupation israéliennes et des gangs de colons. La dernière en date est l'approbation d'une décision visant à consolider le foyer colonial illégal à l'intérieur des limites du site du patrimoine mondial « Palestine, terre de l'olivier et de la vigne, paysage culturel des terrasses du sud de Jérusalem – Battir », inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 2014 en raison des menaces et des dangers auxquels le site est exposé du fait du mur de l'apartheid et de l'expansion des colonies. La poursuite de ces agressions entraîne la destruction d'une partie importante du site, avec ses terrasses agricoles et sa biodiversité, ce qui aura des effets négatifs sur sa valeur universelle et sur sa diversité culturelle et environnementale.

L'escalade israélienne en Cisjordanie s'est poursuivie, ciblant les villes et les camps palestiniens tels que les camps de Jénine et de Nour Shams à Tulkarem, qui ont été témoins d'une destruction massive des infrastructures et d'un ciblage systématique de la mémoire palestinienne incarnée dans les camps de réfugiés datant de 1948. Ces camps sont considérés en vertu du droit international comme des zones protégées qui garantissent les droits des réfugiés et assurent leur protection, mais les attaques israéliennes continues témoignent de tentatives délibérées de modifier la réalité démographique en détruisant les maisons et les infrastructures et en déplaçant les habitants. Israël cherche ainsi à apporter des changements permanents dans ces régions qui ont constitué depuis la Nakba un refuge pour les Palestiniens. Cette escalade reflète l'intention de l'occupation de déplacer les populations et de contrôler l'ensemble du territoire palestinien, ce qui constitue une violation flagrante des droits de l'homme et du droit international, en particulier des droits relatifs à la protection des réfugiés et de leur droit au retour et à l'établissement.

Depuis le 7 octobre 2023, la Cisjordanie a connu une escalade continue des crimes israéliens, reflétant une volonté claire d'occuper entièrement les territoires palestiniens et de déporter leurs habitants d'origine. Dans son discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2024, Netanyahu a déclaré son intention de contrôler certaines parties de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, ignorant les droits des Palestiniens. Cela montre les objectifs expansionnistes et coloniaux d'Israël, exprimant une intention claire d'occuper et d'annexer ces zones. Cette escalade coïncide avec la situation tragique dans la bande de Gaza, qui a souffert de crimes humanitaires horribles pendant plus d'un an.

Les chiffres indiquent l'ampleur de la catastrophe humanitaire:

- plus de 3500 massacres,
- 51 206 morts et disparus, dont 16 795 enfants et 171 nourrissons tués pendant la guerre, et 710 martyrs âgés de moins d'un an. 11 378 femmes et 2 955 personnes âgées ont également été tuées.

- De plus, 36 personnes sont mortes de faim et plus de 95 000 ont été blessées, dont des blessures graves comme des brûlures et des amputations, ainsi que des troubles psychologiques et des conditions de vie menaçantes.

Les attaques israéliennes ciblent les hôpitaux, les cliniques, les camps, les écoles, les centres d'accueil, les lieux de culte, les bâtiments résidentiels, les rues, les parcs et les terres agricoles par des bombardements terrestres, maritimes et aériens, entraînant des déplacements forcés sous la menace, ce qui a porté le nombre de déplacés dans la bande de Gaza à 1,9 million de déplacés, et ces chiffres continuent d'augmenter de jour en jour. Cibler les personnes qui portent le patrimoine culturel humain, qu'il soit matériel ou immatériel, est un ciblage direct de la mémoire et de l'identité culturelle des peuples. De plus, le meurtre délibéré et le déplacement forcé des civils, transporteurs et protecteurs de ce patrimoine depuis des milliers d'années, ne sont pas seulement un crime contre l'humanité, mais aussi un crime contre les connaissances et les traditions transmises de génération en génération, et il est clair qu'Israël cherche à travers ses actes barbares à détruire les fondements qui constituent l'existence civilisationnelle du peuple palestinien. Dans ce contexte, le patrimoine culturel immatériel ne peut être séparé du patrimoine matériel, car l'homme est le lien vivant entre les valeurs immatérielles et les sites archéologiques qui incarnent cette culture sur le terrain, faisant du ciblage des sites du patrimoine et archéologiques une partie d'une stratégie visant à effacer complètement l'identité civilisationnelle.

La bande de Gaza à elle seule contient plus de 350 sites archéologiques, ainsi que des centres historiques et naturels, et des bâtiments traditionnels. Au moins les deux tiers de ces sites ont été bombardés et complètement ou partiellement détruits, ce qui représente une perte considérable pour le patrimoine culturel et humain du peuple palestinien et pour le patrimoine culturel mondial. Cependant, en raison de la persistance des hostilités et de la présence de munitions non explosées dans toute la bande de Gaza, il est extrêmement dangereux, voire impossible, de procéder à une évaluation précise des dommages. Les opérations militaires, notamment l'utilisation de chars, de tirs de précision et de frappes aériennes, ont considérablement entravé ces efforts.

Bien que le site archéologique du monastère "Saint Hilaire / Tell Ammar » ait été inscrit sur la liste du patrimoine mondial en août 2024, d'autres sites archéologiques importants sont menacés de disparition ou de destruction délibérée, tels que la réserve naturelle de la vallée de Gaza, le port d'Anthedon et d'autres sites d'une importance exceptionnelle à l'échelle mondiale. La rapidité avec laquelle ces sites sont détruits ne correspond pas aux réactions de la communauté internationale chargée de les préserver, ni à la force d'application des décisions et des accords internationaux qui protègent ces sites de la disparition qui pourrait devenir une réalité si le silence persiste quant à la prise de mesures strictes pour protéger les sites et mettre fin à l'agression israélienne.

La destruction délibérée du patrimoine culturel humain en Palestine, prouvée par des preuves, constitue un crime de guerre en bonne et due forme et une violation flagrante des chartes et

des conventions internationales, tant en temps de paix, comme la Convention de Venise de 1964, qu'en temps de conflit armé, comme la Convention de La Haye de 1954. C'est pourquoi le groupe régional arabe estime que le discours des institutions humanitaires et des droits de l'homme internationales, en particulier des institutions du patrimoine culturel, sur la plus noble cause humanitaire de l'histoire contemporaine, n'est pas suffisamment fort et soutenu, et n'atteint pas encore le niveau du discours des hommes libres de tous les peuples qui se sont soulevés en faveur de la Palestine et de l'humanité.

1 - Le groupe régional arabe d'ICOMOS condamne le silence international honteux face aux crimes de génocide, d'apartheid, de déplacement forcé, de famine et de siège, ainsi qu'à la violation de tous les droits de l'homme par tous les moyens de destruction sauvage matériels, physiques, psychologiques, spirituels et culturels en Palestine. Il appelle la communauté internationale à faire front commun face à cette tyrannie israélienne, qui a bafoué tout ce que la communauté internationale cultivée et consciente a cherché à produire pour protéger l'homme, le patrimoine et l'identité, et appelle à agir sérieusement pour mettre fin immédiatement à ces crimes, et à s'exprimer haut et fort ; car le silence dans ces enceintes est considéré comme une complicité avec les criminels. Dans de tels cas, la neutralité est considérée comme une trahison de la conscience humaine.

2 - Le groupe arabe réitère sa forte condamnation des attaques brutales et sans précédent lancées par les forces d'occupation contre Gaza. Il souligne que ce qui se passe en Palestine, à savoir les meurtres, les déplacements et la destruction, ne doit pas passer sans une condamnation internationale sérieuse et une action immédiate pour défendre les droits humains et culturels ; car le silence face à ces crimes signifie accepter leur poursuite.

3 - Le groupe régional arabe appelle la communauté internationale, les organisations culturelles et les droits de l'homme, à prendre les mesures suivantes :

- Condamner l'agression brutale continue surtout en ce qui concerne les violations des droits de l'homme et du patrimoine culturel,
- Appelant à la protection des civils palestiniens et à la préservation du patrimoine culturel et historique palestinien contre la destruction ou la distorsion,
- Exiger la cessation immédiate des opérations militaires et prendre des mesures urgentes pour protéger le patrimoine, la civilisation et l'environnement de l'anéantissement en cours,
- Fournir une aide humanitaire d'urgence aux victimes,
- Boycotter les entreprises et les institutions qui soutiennent l'occupation,
- Envoyer des missions scientifiques pour évaluer les dommages causés au patrimoine et fournir une assistance technique et financière pour sa remise en état,
- Apporter un soutien technique et financier urgent à la Palestine afin de renforcer les infrastructures culturelles et patrimoniales menacées de s'effondrer en raison des explosions perpétrées par les forces d'occupation."

- Cesser les attaques contre le patrimoine palestinien et garantir la protection des sites sacrés contre la destruction et la judaïsation,
- Boycoter les représentants d'Israël dans les forums internationaux relatifs au patrimoine culturel,
- Garantir l'application des résolutions de l'UNESCO relatives à la protection de la mosquée Al-Aqsa et des lieux saints islamiques, et empêcher tout changement de l'identité de ces sites.

Le groupe régional arabe affirme sa volonté de participer à tout effort visant à protéger le patrimoine culturel en Palestine en général et à Gaza en particulier.

Le groupe régional arabe d'ICOMOS